



Baromètre de la Prévoyance - Edition 2023

- Sondage Ifop pour le CTIP (Centre technique des institutions de prévoyance)

Octobre 2023



Contacts Ifop :

Frédéric Dabi / Romain Bendavid / Marie Fevrat
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise
01 45 84 14 44
prenom.nom@ifop.com

SOMMAIRE

1. La méthodologie

2. Les résultats de l'étude

- A. Prévoyance
- B. Complémentaire santé
- C. La prévention en entreprise
- D. Gouvernance paritaire
- E. Questions RH



A close-up photograph of a person's hand touching a white tablet. The hand is in the foreground, with fingers slightly curled. The tablet is on a light-colored wooden surface. In the background, a pair of glasses is visible on a desk. A red horizontal bar is overlaid on the right side of the image, containing the text 'MÉTHODOLOGIE'. The number '01' is positioned to the left of the bar.

01

MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE

Etude réalisée par l'Ifop pour le CTIP



Salariés : échantillon de **1005** salariés français du secteur privé, représentatif de cette population. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas sur les critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de secteur d'activité et de région d'habitation.



Employeurs : échantillon de **1011** chefs d'entreprise ou DRH d'entreprises de minimum 1 salarié. Parmi les répondants, **485** travaillent dans des entreprises de 1 à 9 salariés, **229** de 10 à 49 salariés, **223** de 50 à 249 salariés, et **74** dans les entreprises de 250 salariés et plus (dont 43 de 250 à 499 salariés et 31 de 500 salariés ou plus). En dessous de 100 salariés, ce sont surtout des chefs d'entreprise qui ont été interrogés et au-delà de 100 salariés, des DRH. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas sur les critères de taille d'entreprise, de secteur et de région d'implantation.



Salariés : les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 septembre 2023.

Employeurs : les interviews ont été réalisées par téléphone du 14 septembre au 11 octobre 2023.

Dans ce document figurent **les rappels d'une enquête 2021** menée par le CREDOC pour le CTIP auprès de 1000 salariés français du secteur privé, par questionnaire auto-administré en ligne selon la méthode des quotas, et de 1002 dirigeants, par téléphone selon la méthode des quotas.

Les évolutions sont à interpréter avec prudence suite au changement d'institut et seront indiquées ainsi lorsque significatives :  

02

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

● A ●

Prévoyance



La mise en place de différentes garanties de prévoyance dans son entreprise (1/2)

Rappel
2021

SALARIES

70% ↗ **75%**



Récapitulatif

Au moins une garantie de prévoyance hors
épargne retraite, dépendance et salariés
aidants

EMPLOYEURS

Rappel
2021

94% ↗ **90%**

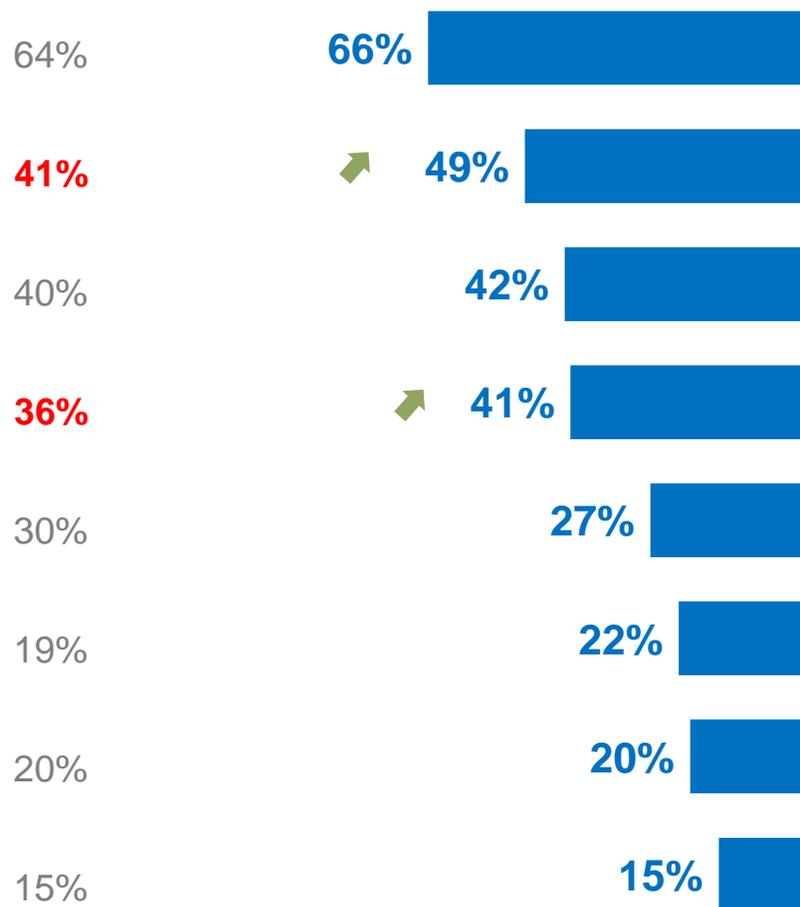


La mise en place de différentes garanties de prévoyance dans son entreprise (2/2)

QUESTION : Dans votre entreprise, disposez-vous personnellement, en complément de la Sécurité sociale, des garanties de prévoyance suivantes ? / Les garanties suivantes sont-elles mises en place dans votre entreprise ?

Rappel
2021

SALARIES



Récapitulatif : Oui

Des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail

Un ou des dispositifs d'épargne retraite ou salariale

Un capital aux ayants droit, en cas de décès

Une rente en cas d'invalidité de travail

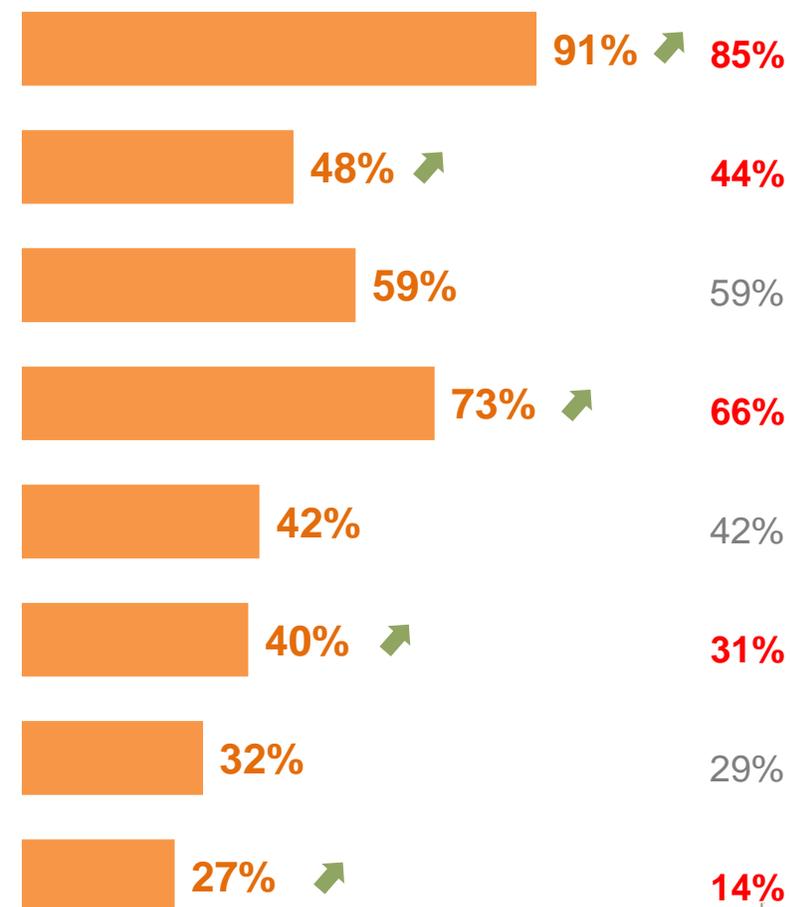
Une rente pour le conjoint, en cas de décès

Une garantie en cas de dépendance

Une rente d'éducation pour les enfants, en cas de décès

Une garantie pour les salariés aidants

EMPLOYEURS



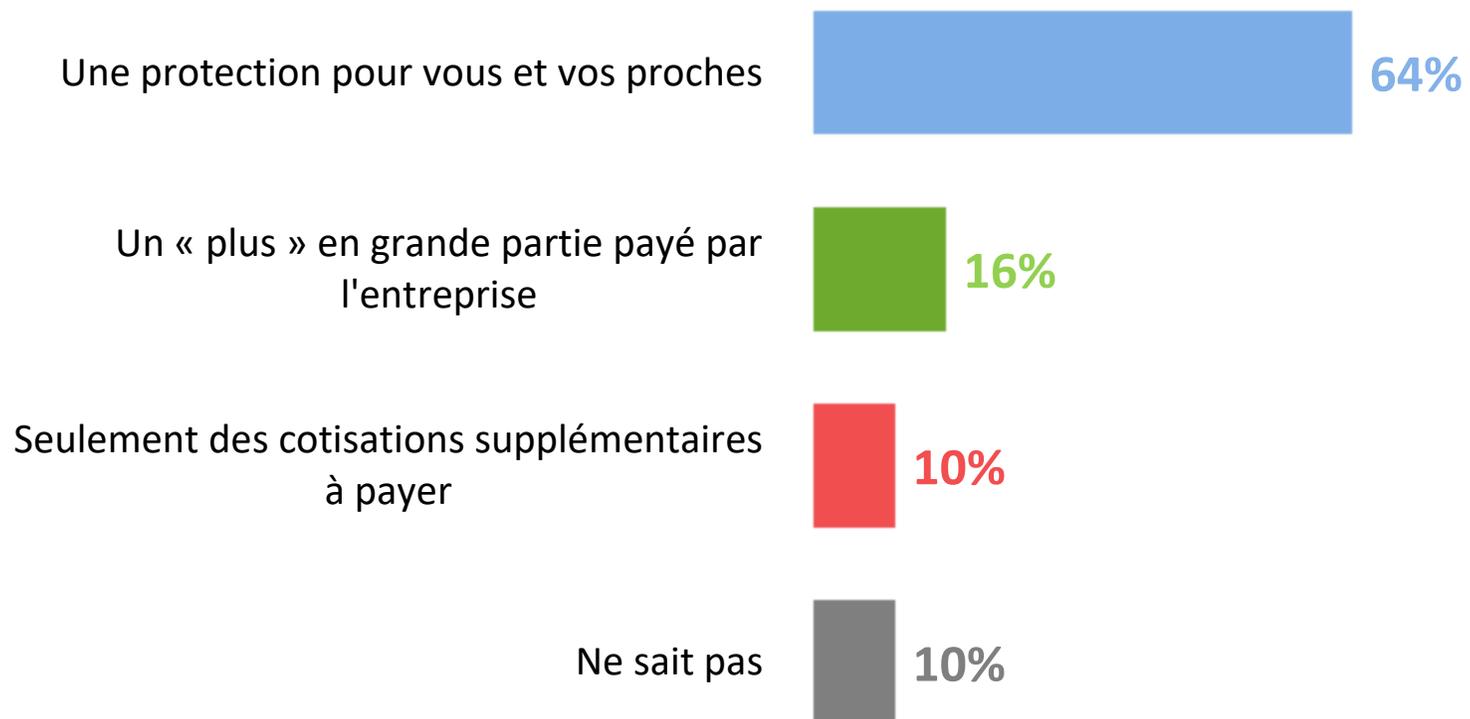
Rappel
2021

La perception des garanties de prévoyance dont on dispose

QUESTION : Pour vous, ce / ces garanties de prévoyance dont vous bénéficiez, c'est d'abord ... ?

Base : à ceux qui disposent d'au moins une garantie de prévoyance, soit 81% de l'échantillon

SALARIES

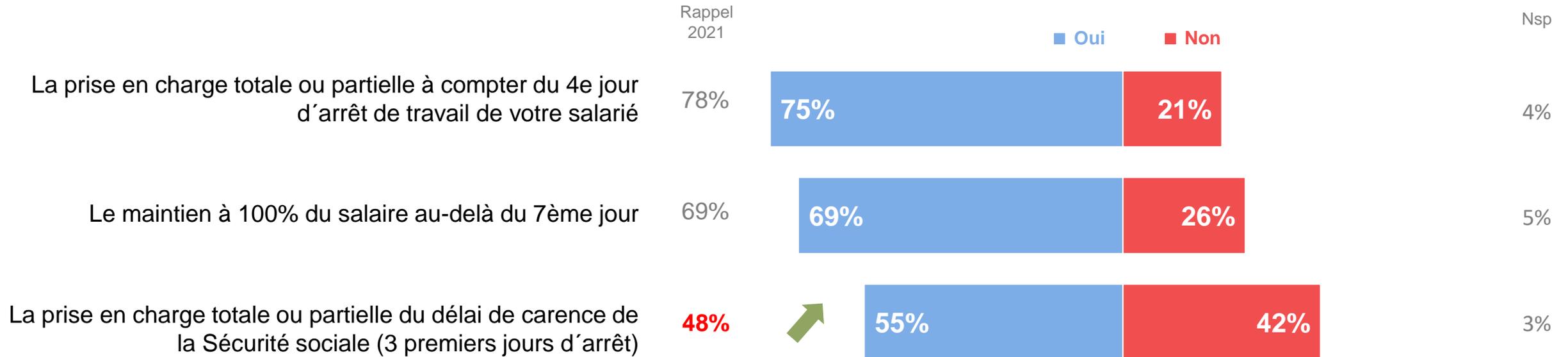


Le détail des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail

QUESTION : La garantie mise en place par votre entreprise prévoit-elle... ?

Base : A ceux dont l'entreprise met en place des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, soit 91% de l'échantillon

EMPLOYEURS



Les avantages perçus d'un contrat collectif d'entreprise

QUESTION : Quels sont pour vous les avantages d'un contrat collectif d'entreprise pour couvrir les risques prévoyance et santé ?

SALARIES

88%



88%



82%



78%



77%



Récapitulatif : Oui

L'employeur prend à sa charge une partie de la cotisation

Ce contrat permet à tous les salariés d'être couverts, quel que soit leur âge et leur état de santé

Ce contrat permet de couvrir tous les salariés de l'entreprise au meilleur coût

Ce contrat permet de bénéficier d'une offre de prévention

Les représentants des employeurs et des salariés sont plus aptes à négocier une bonne garantie qu'un individu isolé

EMPLOYEURS

Item non posé

93%



85%



74%



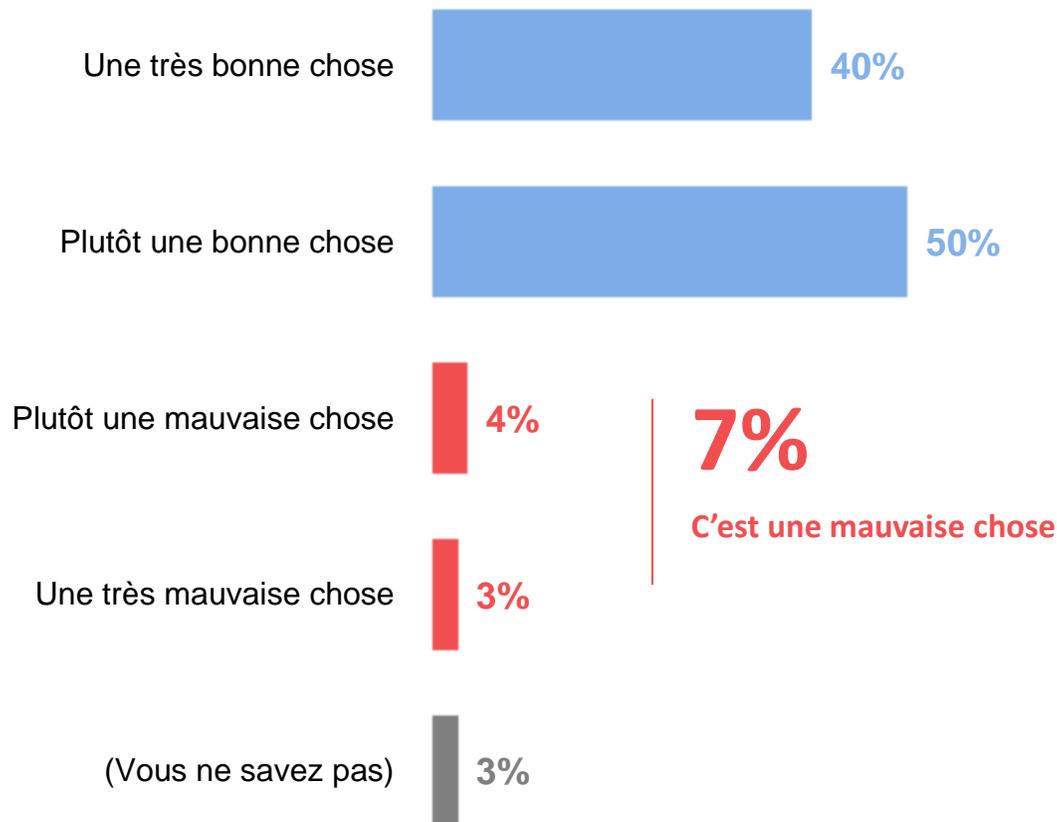
73%



Le jugement sur l'existence d'accords rendant obligatoires les garanties de prévoyance pour les entreprises du secteur

QUESTION : De votre point de vue, l'existence d'accords au niveau de la branche professionnelle rendant obligatoire la mise en place de garanties de prévoyance pour les entreprises du secteur est-elle... ?

EMPLOYEURS



90%

C'est une bonne chose

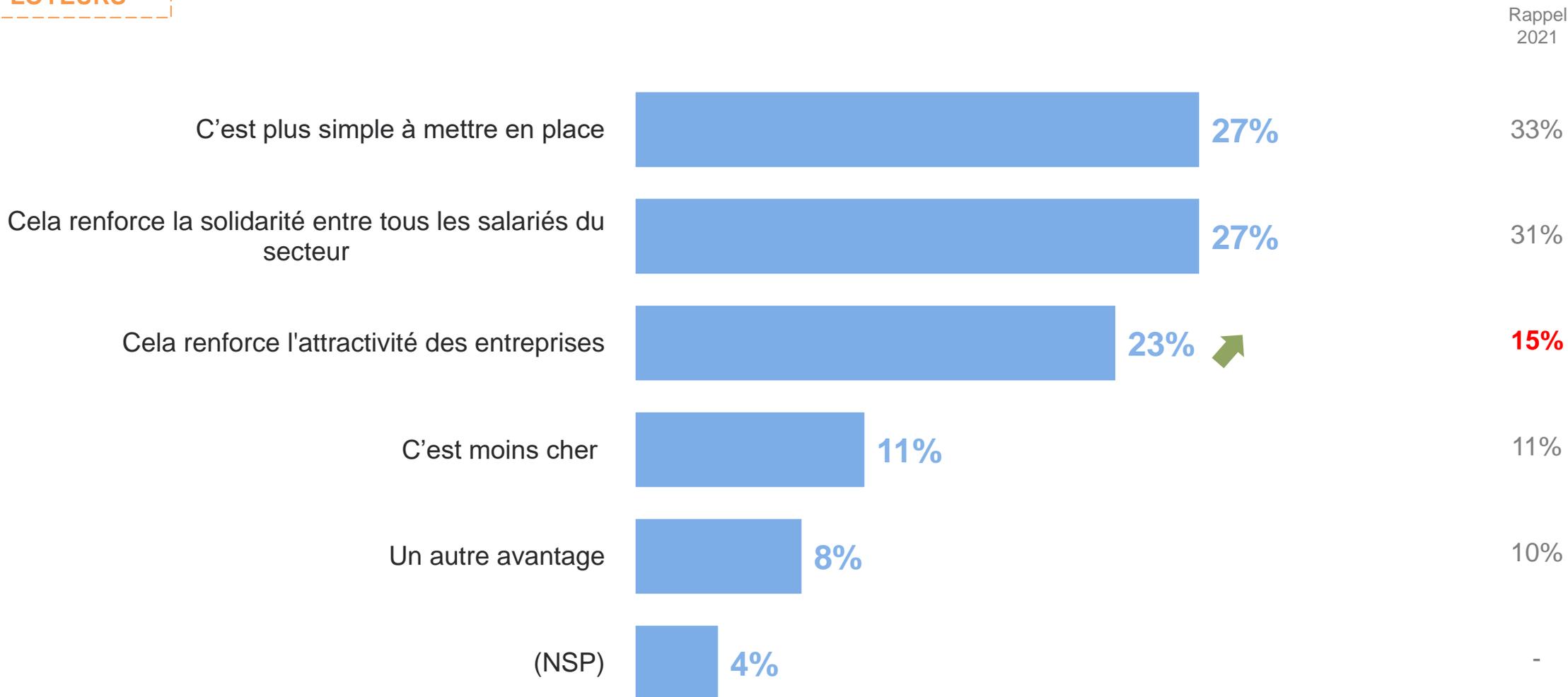


La perception du principal avantage de ces accords de branche

QUESTION : Quel est pour vous, en tant qu'employeur, le principal avantage de ces accords de branche ?

Base : A ceux qui estiment que ces accords de branche sont une bonne chose, soit 90% de l'échantillon

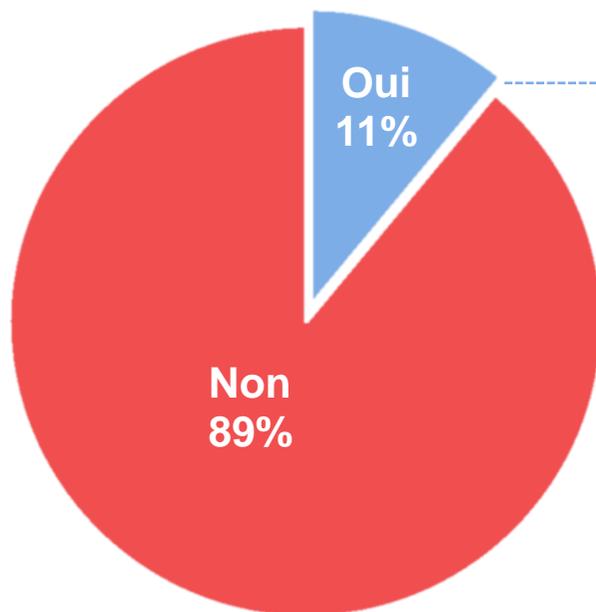
EMPLOYEURS



Le fait d'être aidant et favorable à instaurer une garantie spécifique aux aidants dans son entreprise

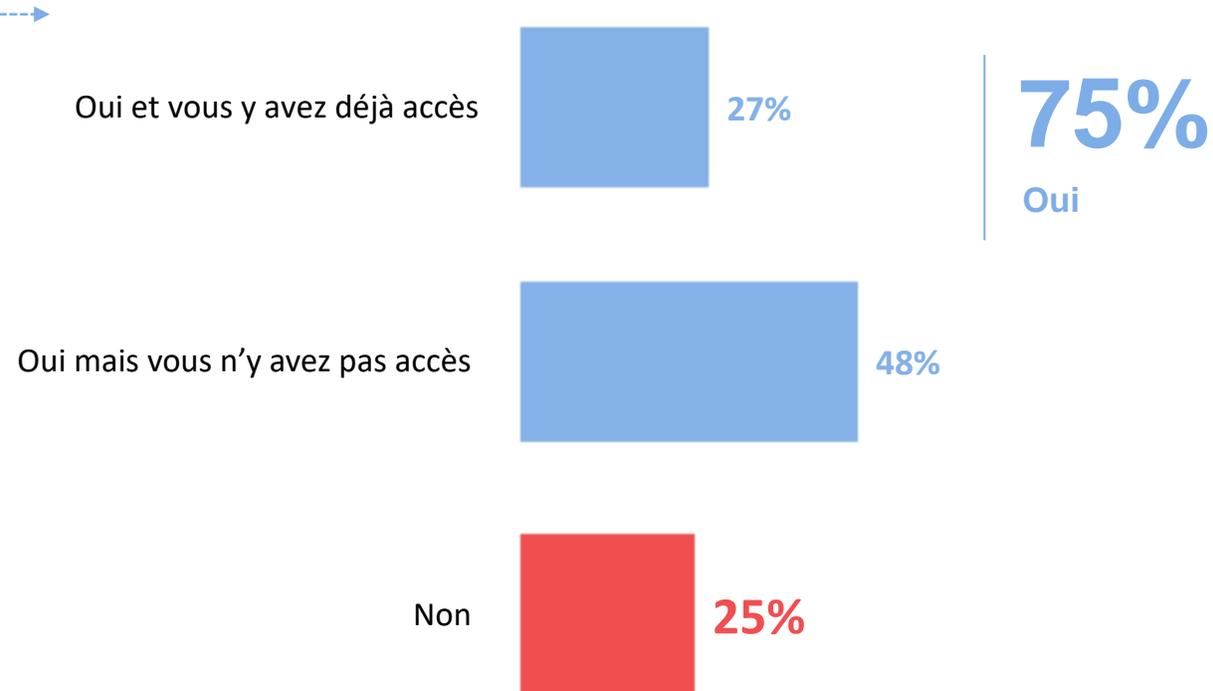
SALARIES

QUESTION : Êtes-vous aidant, c'est-à-dire avez-vous la charge d'au moins un proche en perte d'autonomie, âgé, malade ou en situation de handicap, pour accomplir tout ou partie des actes ou activités de la vie quotidienne ?



QUESTION : En tant qu'aidant, moyennant une cotisation mensuelle, seriez-vous favorable à la mise en place d'une garantie dans votre entreprise pour bénéficier d'une participation financière en cas de besoin ?

Base : A ceux qui sont aidants, soit 11% de l'échantillon

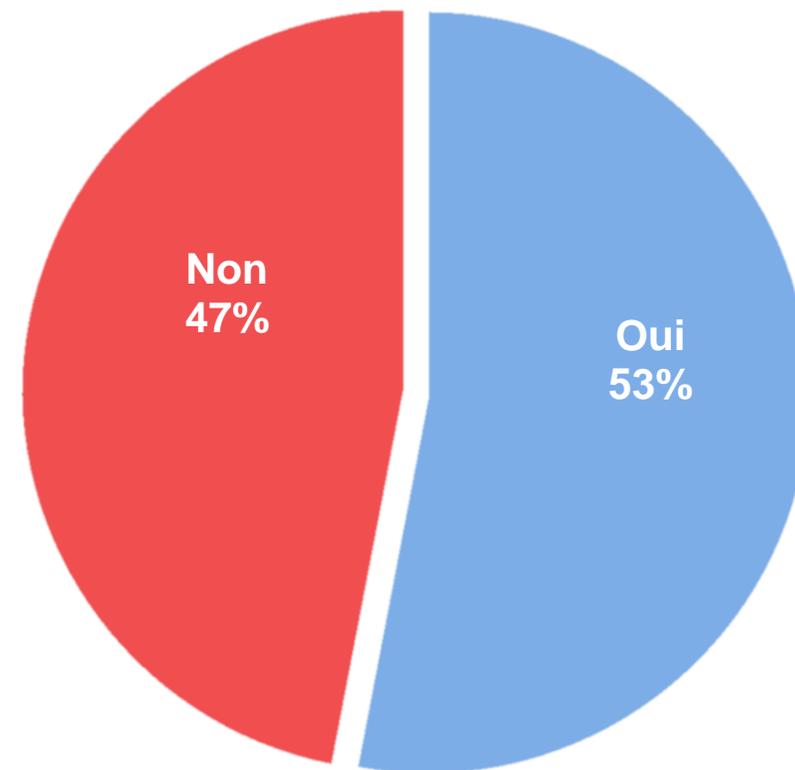


La notoriété des garanties à destination des salariés aidants et l'intention d'y souscrire pour ceux dont l'entreprise n'a pas déjà souscrit à cette garantie

EMPLOYEURS

QUESTION : Saviez-vous que les organismes complémentaires peuvent proposer des garanties à destination des salariés aidants ?

Base : A ceux qui n'ont pas déjà souscrit à une garantie pour les salariés aidants, soit 58% de l'échantillon

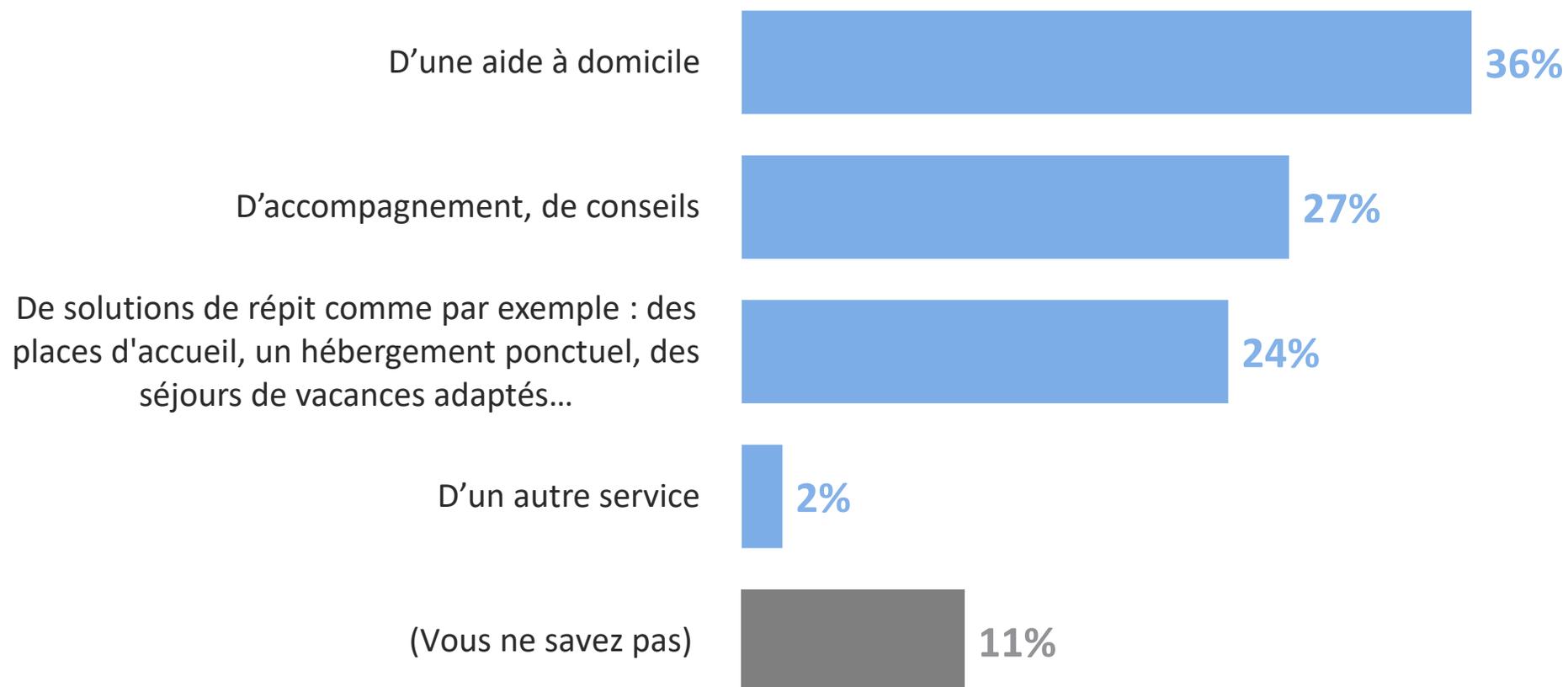


Les services prioritaires pour aider un proche en perte d'autonomie

QUESTION : Pour aider un proche en situation de perte d'autonomie, ou de handicap, de quel service auriez-vous besoin en priorité parmi les suivants ?

Base : A ceux qui sont aidants, soit 11% de l'échantillon

SALARIES



B

Complémentaire santé



La couverture par la complémentaire santé de son entreprise

QUESTION : Avez-vous souscrit à la complémentaire santé proposée par votre entreprise ?

SALARIES

Rappel
2021

TOTAL EST COUVERT PAR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE

88% ↗

79%

Est couvert par la complémentaire santé de son entreprise

81% ↗

72%

Oui avec des options facultatives

29%

27%

Oui sans options facultatives

52% ↗

45%

N'est pas couvert par la complémentaire santé de son entreprise

15%

21%

Non, vous êtes couvert(e) par la complémentaire santé collective de votre conjoint(e)

6%

7%

Non, vous n'êtes pas couvert(e) par une complémentaire santé collective

8%

14%

(Vous ne savez pas)

4%

7%

Les niveaux de garanties mis en place pour la complémentaire santé de son entreprise

QUESTION : Quel niveau de garanties avez-vous mis en place pour votre complémentaire santé d'entreprise ?

EMPLOYEURS

Rappel
2021

TOTAL A MIS EN PLACE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ D'ENTREPRISE OU DES VERSEMENTS SANTÉ



A mis en place une complémentaire santé d'entreprise



Le niveau minimum prévu par la loi



Des niveaux de garanties négociés au sein de l'entreprise entre l'employeur et les salariés



Il n'y pas de complémentaire santé mais des versements santé ont été mis en place



Il n'y a aucune complémentaire santé dans l'entreprise



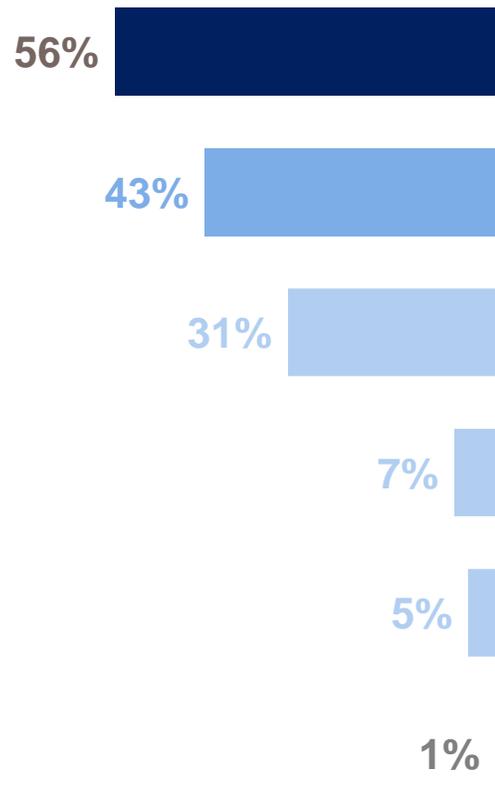
(Vous ne savez pas)



QUESTION : Votre complémentaire santé d'entreprise couvre-t-elle également... ?

SALARIES

Base : A ceux qui ont souscrit à une complémentaire santé proposée par leur entreprise, soit 81% de l'échantillon



EMPLOYEURS

Base : A ceux qui ont mis en place une complémentaire santé d'entreprise, soit 90% de l'échantillon

Vous uniquement / Uniquement le salarié



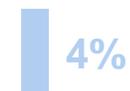
Couvre aussi une autre personne



Votre conjoint et vos enfants /
Le salarié et ses ayants droit (conjoint,
enfants)



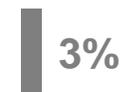
Vos enfants uniquement /
Le salarié et uniquement ses enfants



Votre conjoint(e) uniquement /
Le salarié et uniquement son conjoint



Vous ne savez pas



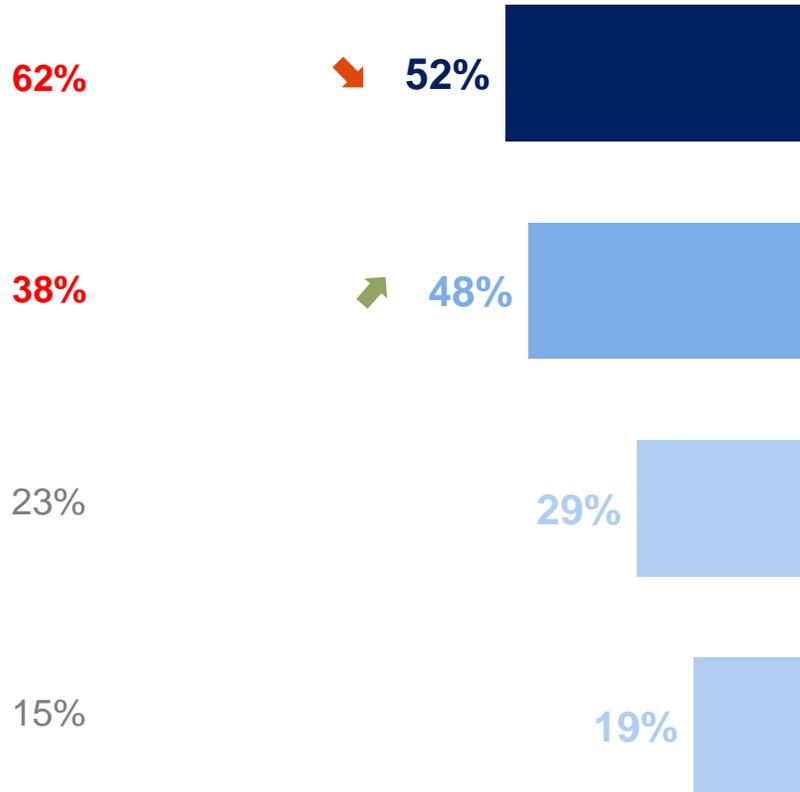
L'implication financière de la couverture des ayants droits par sa complémentaire santé

QUESTION : Cette couverture des ayants droit est-elle... ?

Rappel
2021

SALARIES

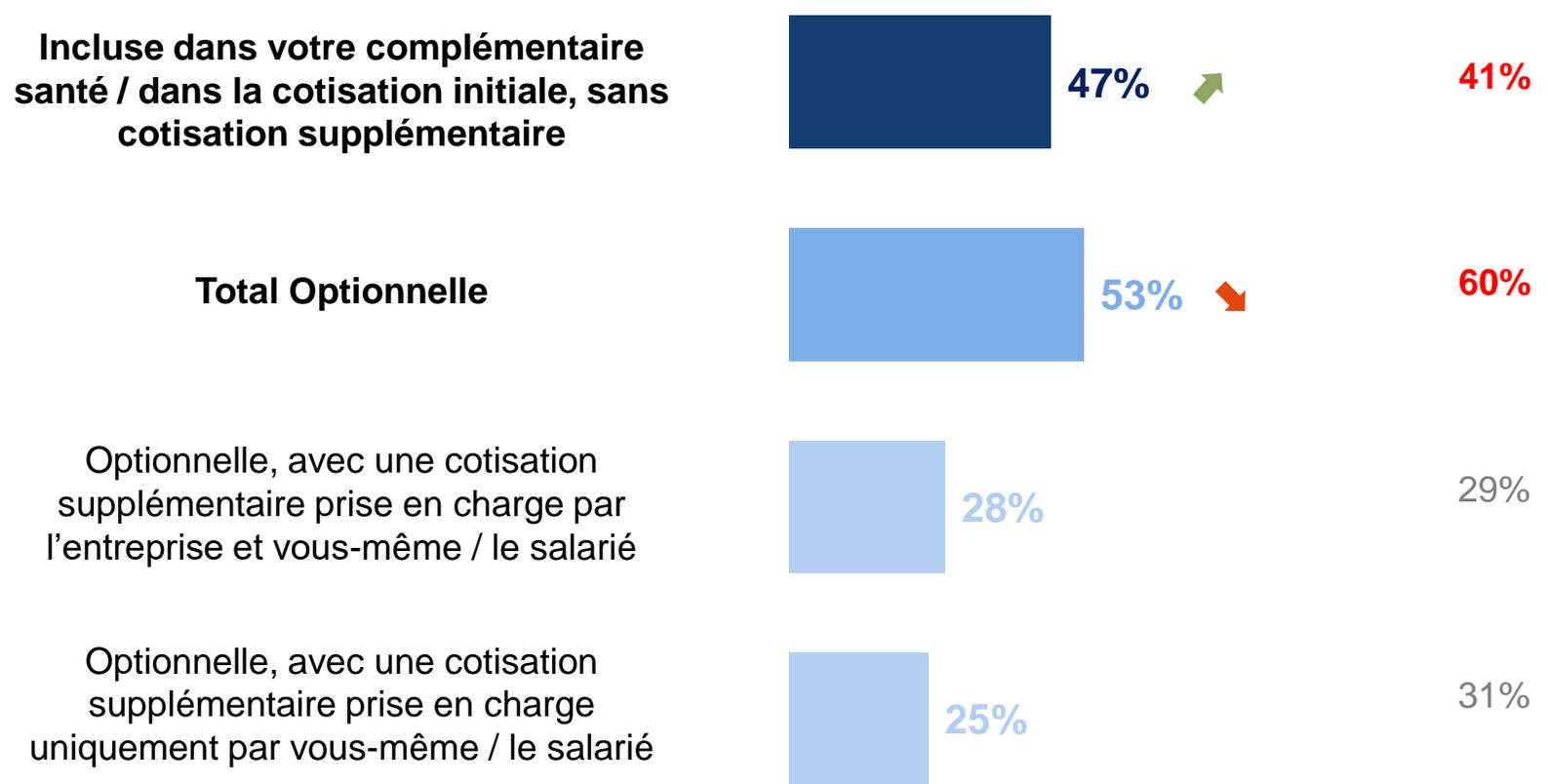
Base : A ceux dont la complémentaire santé d'entreprise couvre aussi les ayants droits (conjoint, enfants), soit 38% de l'échantillon



EMPLOYEURS

Base : A ceux dont la complémentaire santé d'entreprise couvre aussi une autre personne que le salarié, soit 65% de l'échantillon

Rappel
2021

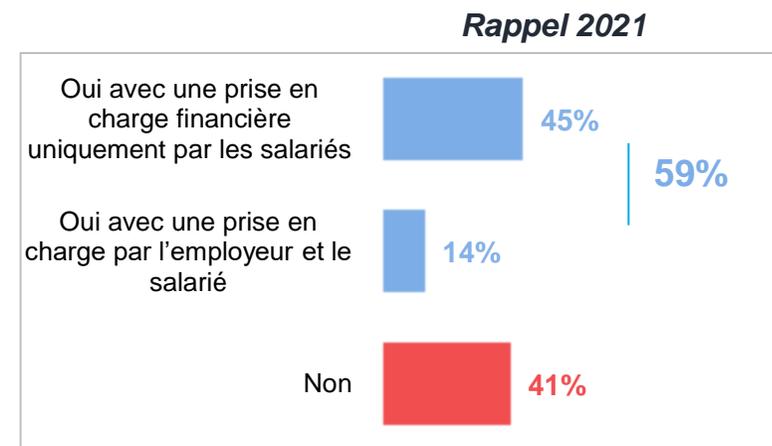
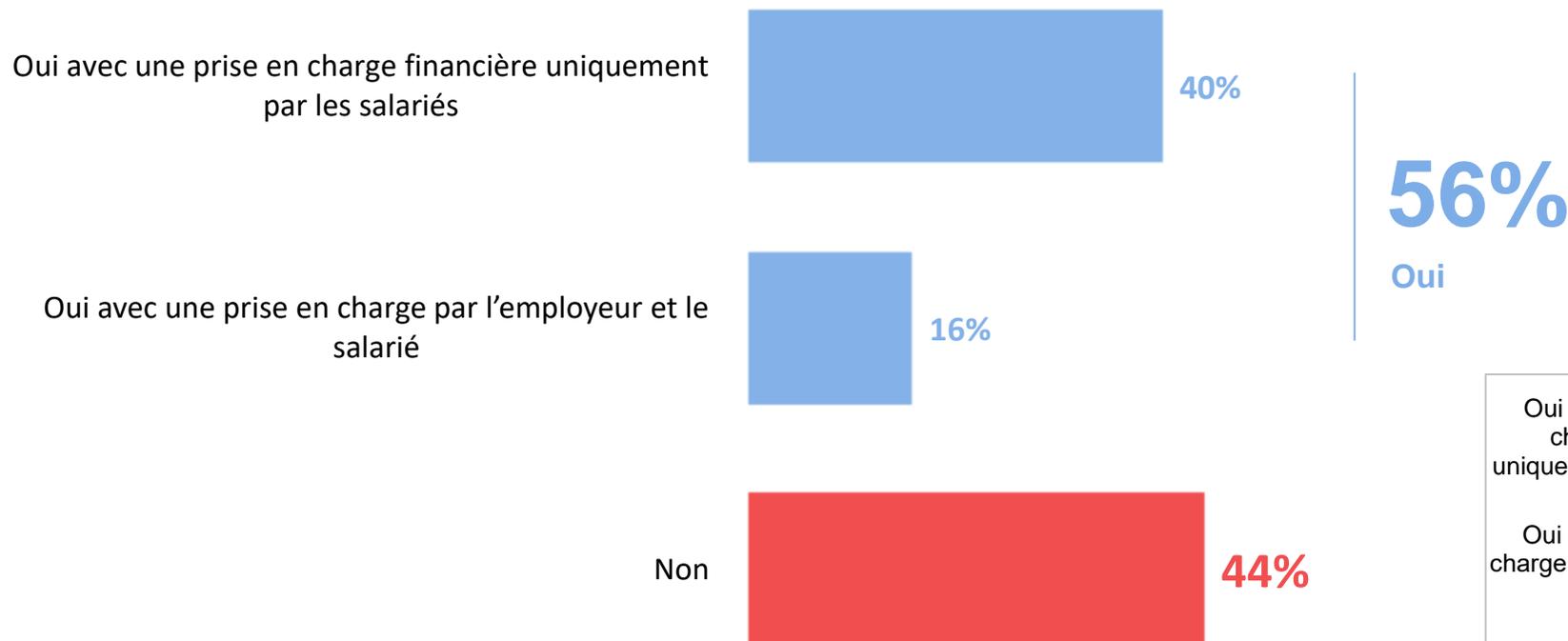


La possibilité pour les salariés de souscrire à des garanties supplémentaires

QUESTION : En dehors de la prise en charge de la couverture des ayants droits, avez-vous proposé à vos salariés la possibilité de souscrire, sur une base individuelle et facultative, à des garanties supplémentaires ?

Base : A ceux qui ont mis en place une complémentaire santé d'entreprise, soit 90% de l'échantillon

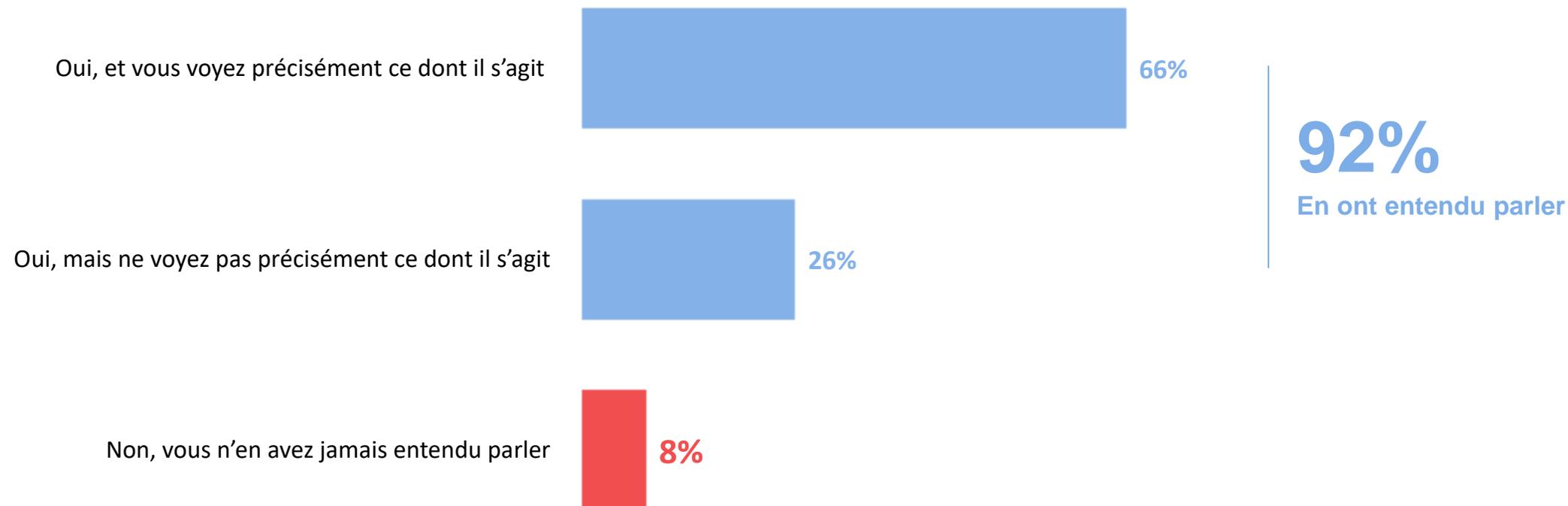
EMPLOYEURS



La notoriété du système du tiers payant pour ses dépenses de santé

QUESTION : Avez-vous déjà entendu parler du système du tiers payant pour vos dépenses de santé ?

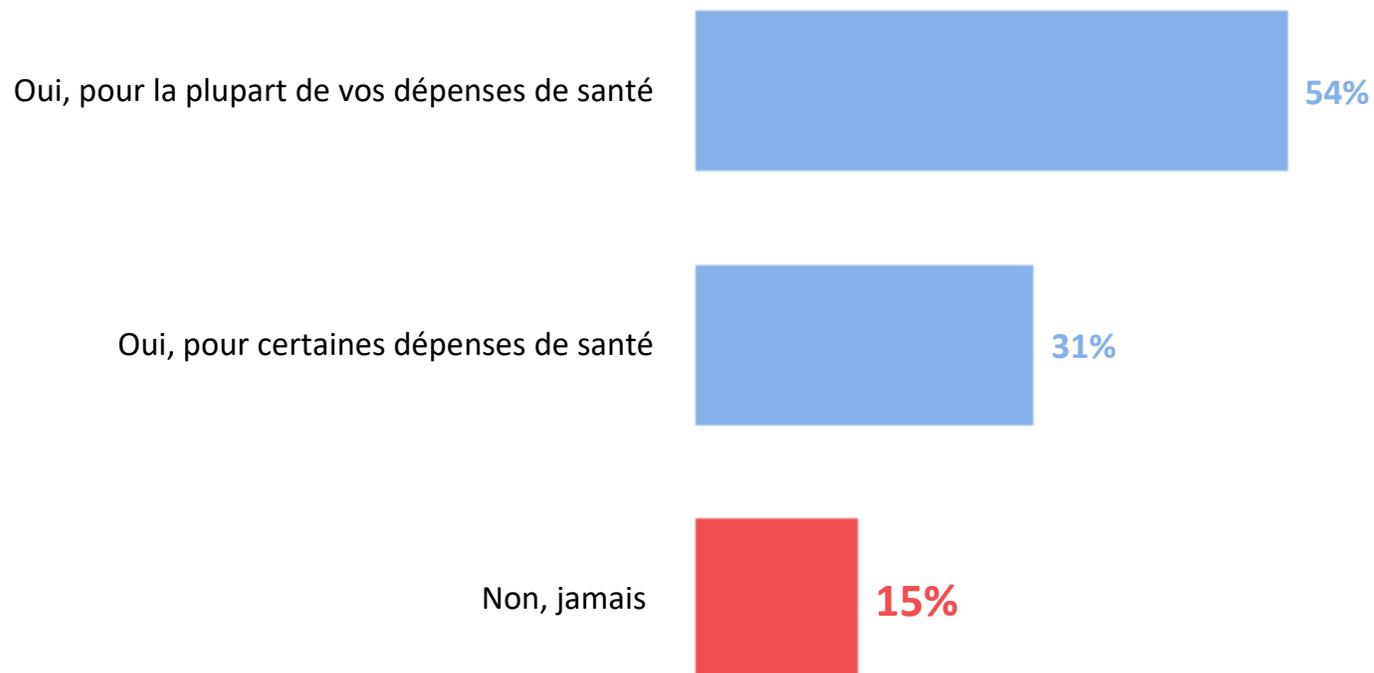
SALARIES



L'expérience du système du tiers payant pour ses dépenses de santé

QUESTION : Le tiers payant permet d'éviter d'avancer certains frais médicaux remboursés par la sécurité sociale et votre complémentaire santé. Celles-ci paient alors directement le professionnel de santé consulté et vous dispensent ainsi d'avancer les frais. Avez-vous déjà bénéficié du tiers payant dans le cadre de vos dépenses de santé ?

SALARIES



85%
Ont déjà bénéficié du tiers payant

C

La prévention en entreprise



L'importance perçue de développer des actions de prévention santé dans son entreprise

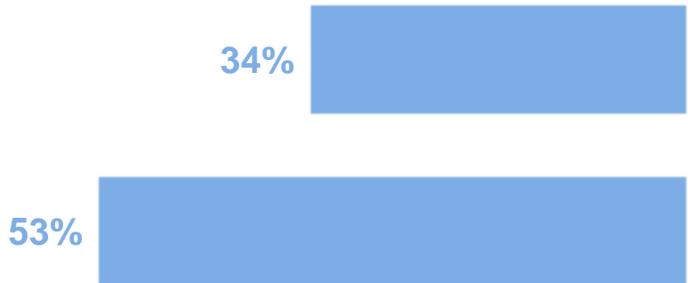
QUESTION : Jugez-vous important de développer des actions de prévention santé ou prévoyance dans votre entreprise ?

QUESTION : Jugez-vous important que la complémentaire santé de votre entreprise développe des actions de prévention santé ou prévoyance dans votre entreprise ?

SALARIES

EMPLOYEURS

87%
Jugent que c'est important



13%
Jugent que ce n'est pas important

Oui, tout à fait



37%

Oui, plutôt



36%

Non plutôt pas



11%

Non, pas du tout



14%

Ne se prononcent pas



2%

73%
Jugent que c'est important

25%
Jugent que ce n'est pas important

Les raisons expliquant l'importance de développer des actions de prévention santé dans son entreprise

QUESTION : Pour quelle raison jugez-vous important de développer des actions de prévention santé ou prévoyance dans votre entreprise ? En premier ? Et ensuite ?

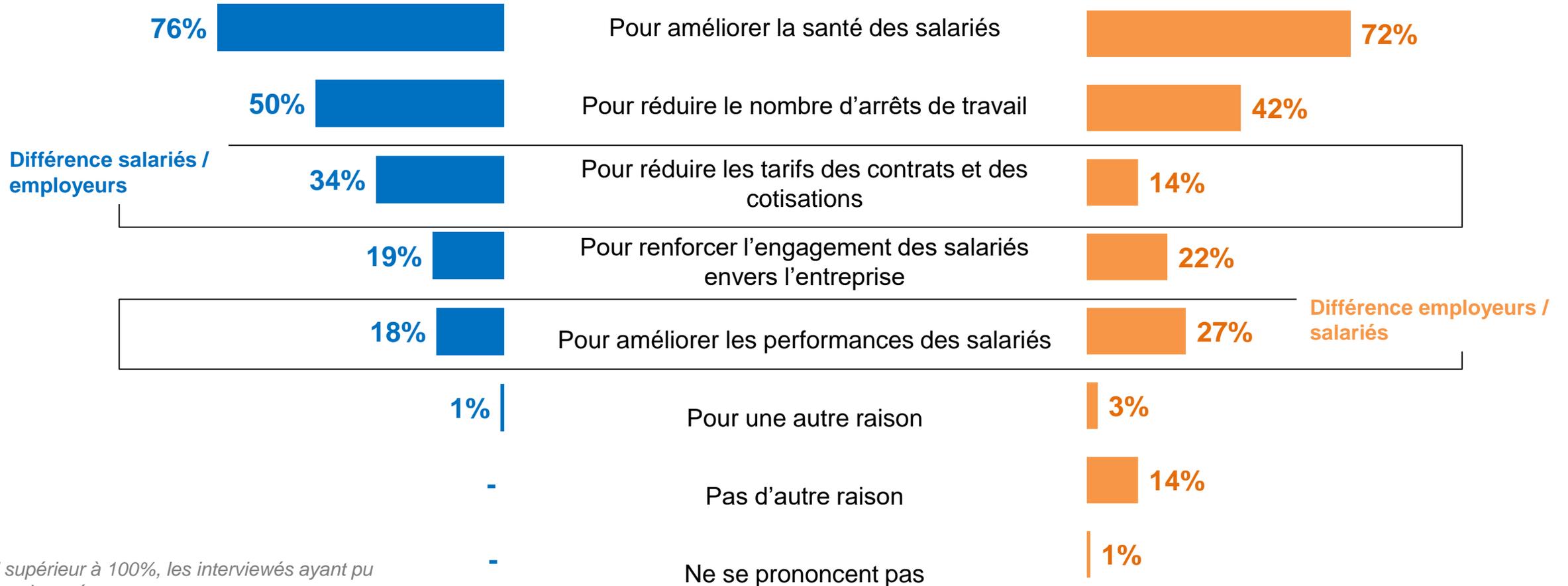
SALARIES

Récapitulatif : Total des citations

EMPLOYEURS

Base : A ceux qui jugent important de développer des actions de prévention santé ou prévoyance dans leur entreprise, soit 87% de l'échantillon

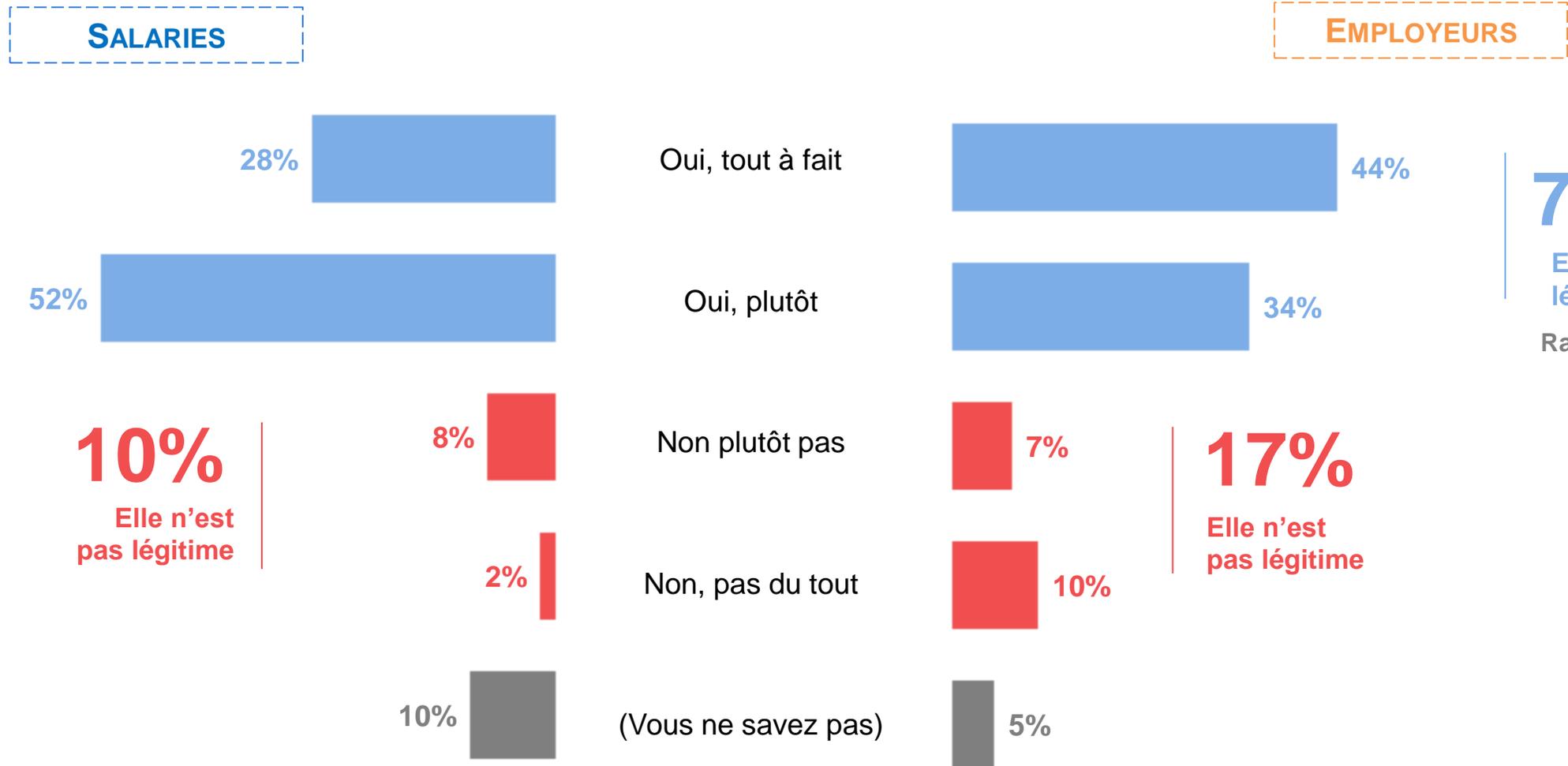
Base : A ceux qui jugent important que la complémentaire santé d'entreprise développe des actions de prévention, soit 73% de l'échantillon



Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner deux réponses

La légitimité de sa complémentaire santé à proposer des actions de prévention santé

QUESTION : Selon vous, votre complémentaire santé / la complémentaire santé de votre entreprise est-elle légitime lorsqu'elle propose, dans le cadre du contrat santé ou prévoyance, des actions de prévention santé (bilan de santé, dépistage, accompagnement thérapeutique...)?



80%
Elle est légitime

Rappel 2021 : 69%

10%
Elle n'est pas légitime

78%
Elle est légitime

Rappel 2021 : 83%

17%
Elle n'est pas légitime

Le type d'actions de prévention prioritaires à développer dans son entreprise

QUESTION : Quel type d'actions de prévention jugez-vous important de développer dans votre entreprise ? En premier ? Et ensuite ?

SALARIES

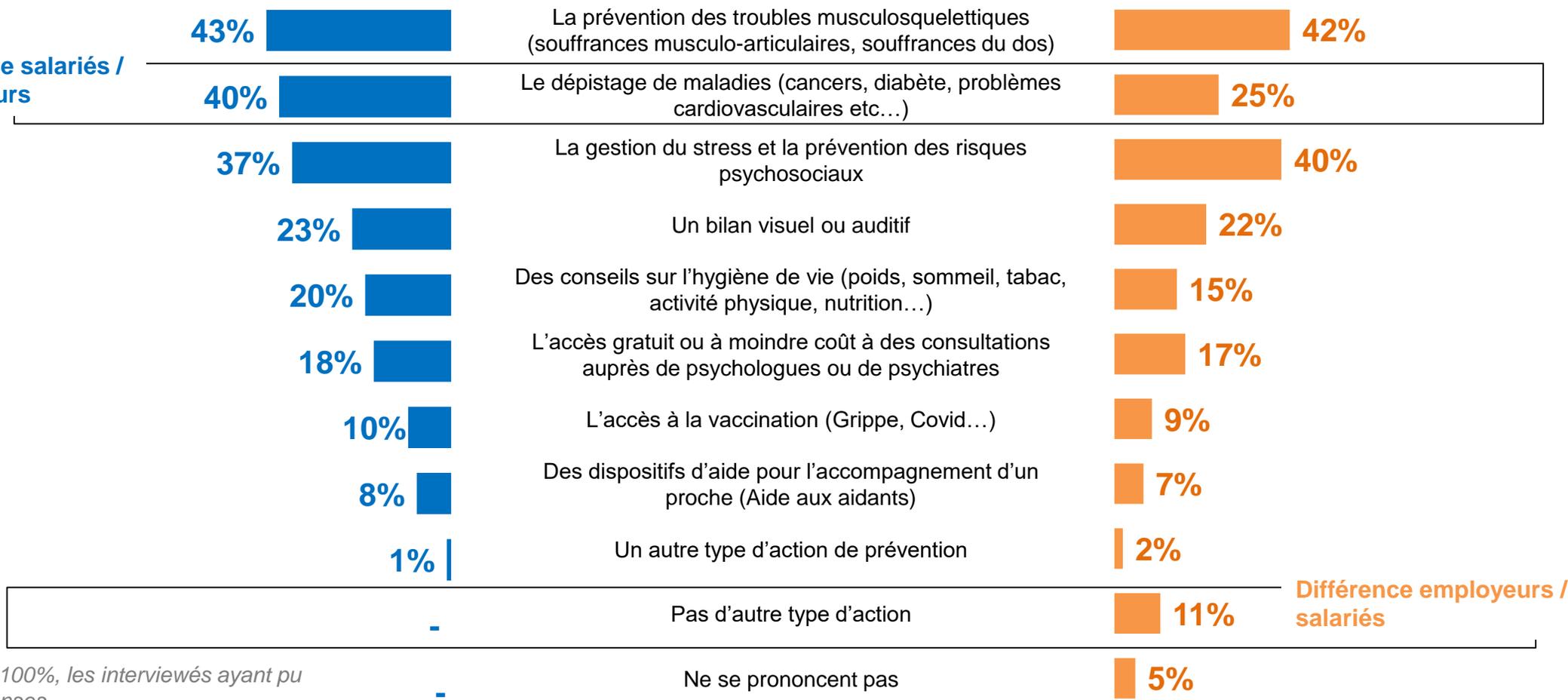
Récapitulatif : Total des citations

EMPLOYEURS

Base : A ceux qui jugent important de développer des actions de prévention santé ou prévoyance dans leur entreprise, soit 87% de l'échantillon

Base : A ceux qui jugent important que la complémentaire santé d'entreprise développe des actions de prévention, soit 73% de l'échantillon

Différence salariés / employeurs



Différence employeurs / salariés

Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner deux réponses

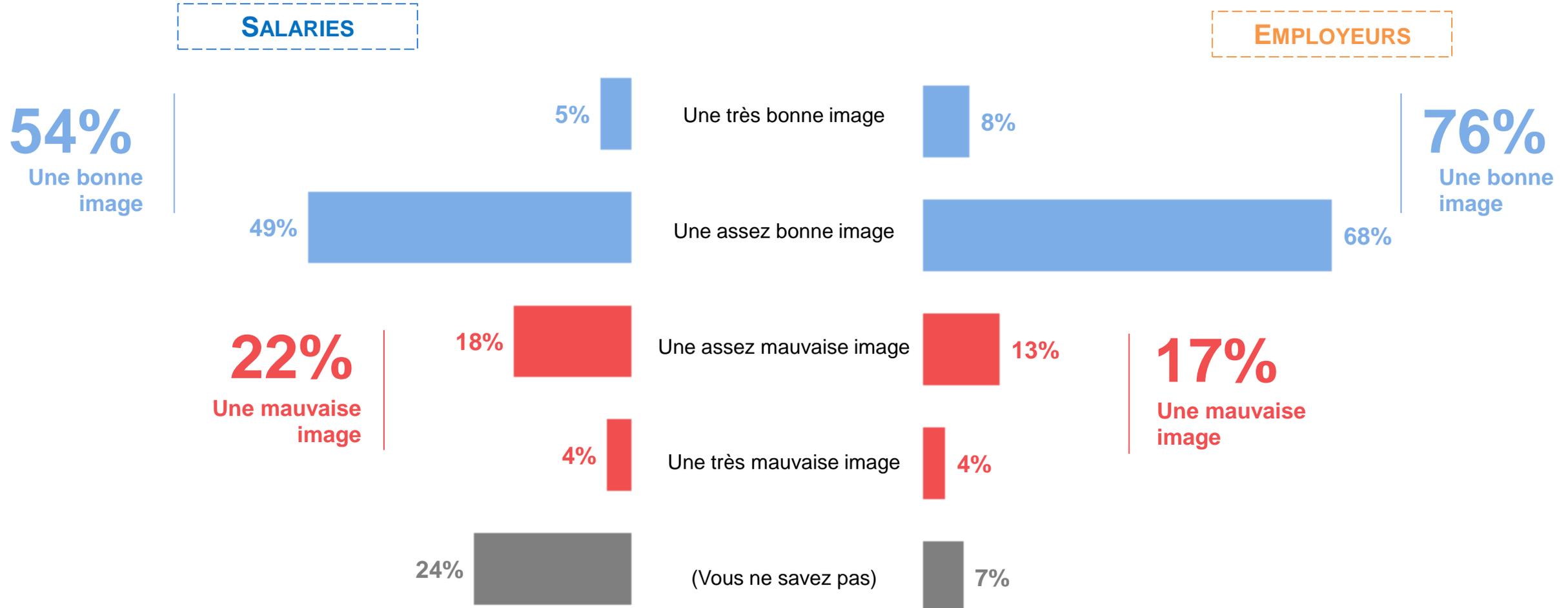
D

Gouvernance paritaire

Remise à niveau : Les institutions de prévoyance sont des organismes à but non lucratif qui proposent des garanties de prévoyance et de complémentaire santé, comme les sociétés d'assurance et les mutuelles.



QUESTION : Les institutions de prévoyance sont gérées par les partenaires sociaux (les représentants des employeurs et des salariés). En fonction de votre expérience ou de l'idée que vous vous en faites, diriez-vous que vous avez une bonne ou une mauvaise image de ce mode de gestion paritaire ?



Les raisons de la bonne image de la gestion paritaire des institutions de prévoyance

QUESTION : Toujours en fonction de votre expérience ou de l'idée que vous en faites, pour quelle raison avez-vous une bonne image de ce mode de gestion paritaire ? En premier ? Et ensuite ?

SALARIES

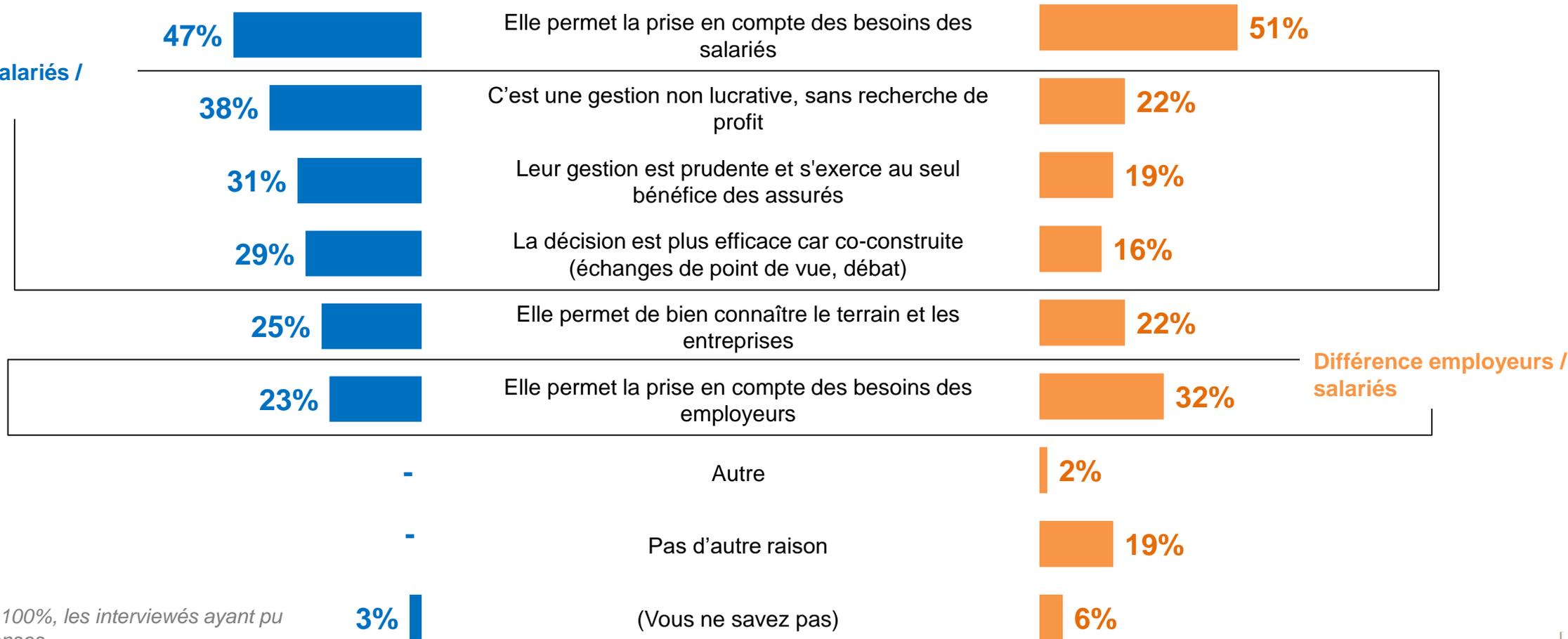
Récapitulatif : Total des citations

EMPLOYEURS

Base : A ceux qui ont une bonne image de ce mode de gestion paritaire, soit 54% de l'échantillon

Base : A ceux qui ont une bonne image de ce mode de gestion paritaire, soit 76% de l'échantillon

Différence salariés / employeurs



Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner deux réponses

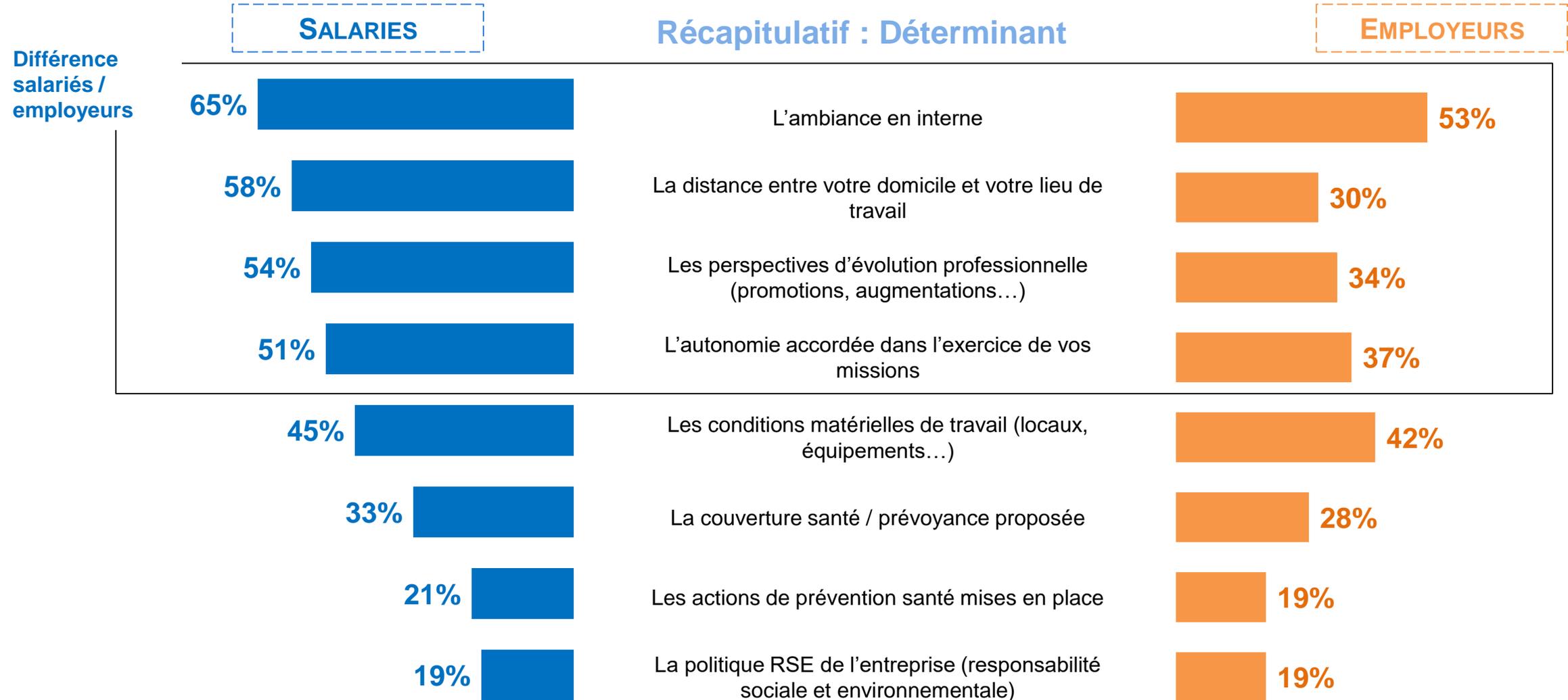
● E ●

Questions RH



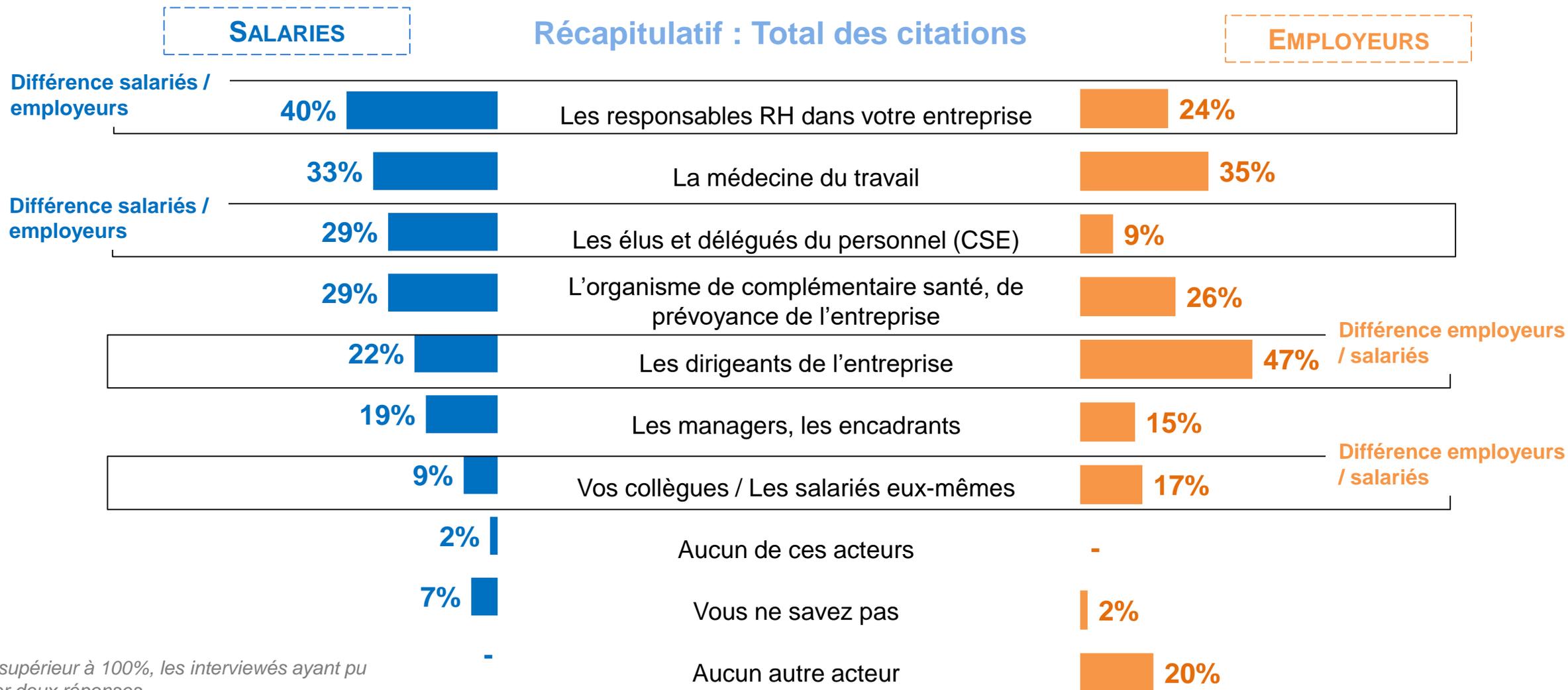
Le caractère déterminant ou non de différents critères dans la fidélisation à une entreprise

QUESTION : En dehors de la rémunération, les éléments suivants sont-ils déterminants, importants mais pas déterminants ou secondaires pour vous inciter à rester dans une entreprise / pour fidéliser vos salariés ?



L'acteur jugé le plus légitime pour informer sur les actions de prévention dans l'entreprise

QUESTION : Parmi les acteurs suivants, lequel est selon vous le plus légitime pour vous informer / pour informer vos salariés sur les actions de prévention santé mises en place dans votre entreprise ? En premier ? Et ensuite ?



Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner deux réponses